

Projet fédéral

Texte adopté par le congrès des 17 et 18 juin 2004 à Toulouse

Créée en 1956, la Fnars est un réseau généraliste de lutte contre les exclusions. Elle fédère 750 associations ou organismes qui gèrent 2 200 établissements et services sociaux accueillant, hébergeant, logeant et insérant 600 000 personnes par an. La fédération a une mission politique et de services ; elle représente ses adhérents, les conseille, les informe et mutualise leurs expériences.

Dans un souci d'adaptation permanente, elle analyse les évolutions sociétales (nouvelles causes et caractéristiques de l'exclusion, décentralisation, élargissement de l'Europe...) et leurs incidences sur ses propres missions, actions et son organisation, afin de mieux répondre aux attentes de ses adhérents.

Le projet fédéral se réfère aux textes fondamentaux adoptés par la Fnars dans ses congrès. Il fixe des priorités pour les cinq prochaines années. Il met en mouvement tous les échelons fédéraux : national, régionaux et départementaux. Chaque année, à l'occasion de l'assemblée générale, le point sera fait sur sa mise en œuvre.

dans une société fragmentée...

Les **logiques dominantes** de l'économie mondiale et la recherche de rentabilité immédiate pénalisent l'emploi et favorisent les délocalisations. L'évolution économique, le maintien du chômage à un niveau élevé entraînent le développement **d'emplois précaires**. Les inégalités sociales qui en résultent concernent des millions de personnes en France.

Le **logement** est aussi en crise, dans un contexte d'insuffisance de la construction et d'absence de volonté politique. Trois millions de ménages pauvres et ceux aux revenus modestes sont sans logement ou dans des habitats insalubres. La relégation des quartiers en difficulté à la périphérie des grandes villes, le relatif échec des politiques de la ville amplifient ce problème.

De nombreux autres phénomènes accompagnent ces mutations. Les **familles monoparentales**, dont l'importance s'accroît, basculent de plus en plus souvent dans la précarité, voire dans la misère. Un nombre toujours très important de **jeunes** sortent de l'école ou du système de formation **sans qualification professionnelle**. Certains jeunes "vieillissent" dans la galère ou les dispositifs sociaux, et reproduisent les situations parentales d'échec.

A côté des **flux migratoires** traditionnels originaires d'Afrique et d'Asie, s'est développée une immigration de personnes particulièrement démunies, provenant des pays d'Europe centrale et orientale, dont certains ont intégré ou intégreront l'Union européenne prochainement. Cette immigration génère des situations de non-droit.

L'émergence d'extrémismes et de replis communautaires, la persistance de la violence et de l'inégalité dans les

relations entre les hommes et les femmes sont également les ferments **de nouvelles exclusions**.

Des groupes sociaux ne peuvent plus **participer à la vie citoyenne**, privés des moyens de l'expression politique, ce qui fragilise la démocratie. Le **mal-vivre**, la **violence** et l'**isolement** traversent les générations et les statuts. Ils concernent des personnes trop souvent invisibles au regard des décideurs et de l'opinion publique. Le discours compassionnel ne peut suffire à rendre compte de leurs besoins.

Les **réflexes sécuritaires** sont de plus en plus fréquents. Ils conduisent à dresser des groupes les uns contre les autres et à traiter trop souvent des problèmes sociaux par une réponse pénale à visée répressive.

La **remise en cause de "l'Etat providence"**, encouragée par un discours politique largement libéral, s'observe dans tous les pays européens. Elle se traduit par l'émergence de dispositifs fondés sur la valorisation de la réussite individuelle et sur l'idée que chacun est responsable de son destin et peut l'infléchir ; l'aide à l'insertion est alors subordonnée à la preuve d'un engagement suffisant de la personne concernée.

La **répartition des domaines de compétences, pouvoirs et moyens** entre l'Europe, l'Etat et les collectivités territoriales s'est profondément modifiée, notamment dans le domaine des politiques sociales. Les associations sont confrontées à des processus de décision plus complexes et plus dispersés.

Dans ce contexte, l'**implication de la "société civile organisée"** se traduit par la création et l'intervention d'associations de solidarité situées dans le champ non-

lucrative de l'économie sociale. Elles reposent sur la libre adhésion de personnes qui coopèrent pour défendre une cause et font appel pour cela à des bénévoles et des salariés. Elles tirent leur légitimité et leur force du lien qu'elles concrétisent avec les personnes en difficulté et de leur liberté de parole auprès des autorités publiques.

Le projet fédéral de la Fnars s'enracine dans ce mouvement associatif dont principes et valeurs s'appuient sur une démarche citoyenne et solidaire. Il réaffirme l'importance du travail social, qui articule développement individuel et développement collectif, assurant ainsi une fonction de cohésion sociale.

Une conception dynamique du "vivre ensemble"...

Refuser les exclusions

La société ruine ses fondements si elle accepte l'exclusion. Toute personne a le droit de se voir offrir une chance permanente de réaliser un projet de vie autonome, qui implique l'accès à des ressources et à un toit, et une "place" dans la société. L'accompagnement d'une personne en difficulté prend son sens à partir de ses capacités, de son projet, et non seulement à partir de ses problèmes ou carences.

L'insertion, idée fondatrice de la Fnars, est avant tout l'inscription de chaque personne dans un système d'échange et de réciprocité avec la société.

La Fnars engage ses adhérents à assumer collectivement pour les personnes les plus en difficulté un contrat moral de non-abandon, impliquant sur un territoire :

- le devoir d'accueil et d'orientation non sélectif, non discriminatoire et permanent, dans des conditions qui respectent la dignité des personnes ;
- le devoir de fournir la réponse aux besoins fondamentaux, au plus près des populations concernées ;
- le devoir de diversification et de cohérence territoriale des réponses proposées.

La Fnars demande que soient donnés aux intervenants les moyens de mettre en œuvre ces principes.

Promouvoir la citoyenneté

Les personnes en situation d'exclusion sont des citoyens à part entière. Aussi le droit à l'insertion passe en priorité par le respect ou la restauration de la citoyenneté. Un citoyen bénéficie de droits sociaux, de droits politiques des citoyens, d'expression, de participation et de représentation, de droits économiques. Dans un souci d'égalité de dignité la Fnars affirme le droit au droit commun en matière de logement, de travail, de protection sociale...

des engagements autour de cinq orientations prioritaires

Influencer les décideurs, changer les représentations

La légitimité des analyses et propositions de la Fnars vient des pratiques de terrain de ses adhérents, de son indépendance, de son expertise et de sa réflexion prospective. En interpellant les **décideurs** et l'**opinion publique**, si nécessaire en s'opposant, elle entend influencer sur les réponses apportées aux problèmes de prévention et de lutte contre l'exclusion, et sur les représentations que les citoyens se font de la pauvreté et du rôle des associations de solidarité. Elle concilie au mieux réactivité et consultation préalable des adhérents.

A l'intérieur de son réseau, la Fnars recueille des avis, diffuse ses positions et favorise leur appropriation. Elle aide ainsi les associations à refuser leur instrumentalisa-

tion et les représentants Fnars dans les départements et régions, à mieux assumer leur mandat.

La Fnars affirme sa volonté d'accompagner le passage effectif d'une logique d'aide à une logique d'acteur, considérant avant tout les besoins et les projets des personnes accueillies.

Le véritable fondement de la citoyenneté se trouve dans la restauration du contrat social d'échange et de réciprocité, de droits et de devoirs.

Mettre en œuvre la solidarité

Le droit à l'insertion engage la responsabilité de la collectivité, avant celle de l'individu. La Fnars affirme la **coresponsabilité de tous les acteurs** des politiques publiques dans la mise à disposition des réponses nécessaires à toutes les formes d'insertion et à la réduction des inégalités.

Que les compétences publiques en matière sociale soient ou non décentralisées, **l'Etat doit rester garant** de l'accès effectif aux droits. **La Fnars rappelle son attachement à la solidarité exprimée par la collectivité nationale à l'égard des populations les plus exclues**, par l'intermédiaire des dispositifs et financements apportés par l'Europe, l'Etat et par les collectivités locales.

La solidarité se traduit par le financement de postes de travailleurs sociaux et par l'implication de bénévoles dans les associations et dans leurs activités. Cet engagement permet d'établir d'autres liens avec les personnes en difficulté, et de porter dans la société civile la question de la lutte contre les exclusions.

tion et les représentants Fnars dans les départements et régions, à mieux assumer leur mandat.

Objectifs

◆ S'adresser au grand public, utiliser les médias, amplifier les constats faits en notre qualité d'observateurs du social, diffuser études et témoignages sur les réalités humaines vécues par les populations en difficultés.

◆ Multiplier les interventions et protestations publiques, dans les médias et dans la rue.

◆ Participer aux instances d'élaboration et de décision des politiques publiques.

◆ Développer les relations avec les décideurs politiques pour les influencer.

◆ Poursuivre et amplifier l'action de la Fnars dans les réseaux associatifs européens auxquels elle adhère, et relayer en France leurs positions.

- ◆ Elargir nos coopérations au-delà du secteur de la lutte contre l'exclusion et agir avec d'autres acteurs de la société civile.
- ◆ Travailler, à tous les niveaux, en inter-associatif et en inter-réseaux.
- ◆ Promouvoir un observatoire des pratiques sociales basé sur un programme français et européen d'études et de recherches.
- ◆ Former les observateurs de la veille sociale et s'appuyer sur l'observatoire du 115.
- ◆ Faire connaître les actions innovantes et les expérimentations des adhérents, valoriser la recherche et la formation.
- ◆ Inciter chaque adhérent à rendre lisible et visible son adhésion à la Fnars (mention du nom, du logo...).
- ◆ Elargir la "base sociale" de la Fnars, développer l'adhésion.

Interroger la place du travail social dans la société et le promouvoir

Les 12 000 salariés des associations adhérentes sont au cœur des mutations actuelles du travail social. Par leur présence dans les commissions ou journées Fnars, ils contribuent à **enrichir les pratiques** au sein du réseau.

La Fnars souhaite accroître leur participation aux réflexions et aux orientations fédérales, en particulier sur l'évolution de leur métier. Certains salariés agissent en commun avec des bénévoles auprès des usagers. Leur **coopération** est une chance supplémentaire pour l'insertion des personnes en difficulté.

Objectifs

- ◆ Participer à la cohérence de la programmation régionale des formations de travailleurs sociaux et intervenir dans les centres de formation.
- ◆ Participer aux instances où est réfléchi l'avenir du travail social et nouer des liens avec les acteurs concernés.
- ◆ Favoriser dans le cadre des associations régionales les rencontres d'intervenants sociaux, d'encadrants et d'autres personnels.
- ◆ Rechercher les moyens (recrutement, valorisation des emplois...) d'atteindre la parité entre hommes et femmes dans les équipes de travailleurs sociaux et de direction.
- ◆ Promouvoir des démarches collectives d'intervention complémentaires aux projets individualisés d'accompagnement des personnes.
- ◆ Lier l'évaluation du travail social et la qualification des intervenants sociaux.
- ◆ Rechercher des moyens pour aider les adhérents à former les personnels et mutualiser les moyens.
- ◆ Valoriser l'action des bénévoles au contact des usagers.

Affirmer la place des usagers dans le réseau, dans la vie locale

La Fnars incite ses adhérents à mettre en place des formes adaptées d'expression individuelle et collective et de participation des usagers au sein des établissements et des services, afin de leur permettre de s'exprimer directement, et d'exercer pleinement leur citoyenneté. Elle encourage les associations à revoir leur projet associatif pour y intégrer des modalités d'adhésion, de participation et de consultation des usagers. Elle soutient l'organisation de rencontres annuelles d'usagers.

Objectifs

- ◆ Promouvoir l'expression et la participation des usagers dans les associations et organismes adhérents, notamment en recensant et en diffusant les expériences.
- ◆ Créer dans chaque association régionale une commission "Usagers".
- ◆ Promouvoir la participation de représentants d'usagers dans les instances régionales et nationales de la Fnars.
- ◆ Accompagner et former les usagers à être acteurs dans les instances locales, nationales et européennes d'élaboration des politiques sociales.
- ◆ Favoriser la participation des usagers à la vie locale citoyenne et les inciter à voter.

Développer et défendre le mouvement associatif

En France, en Europe et dans les régions ultrapériphériques, la Fnars participe à la promotion et à la défense du mouvement associatif. Expression de la société civile, enracinées dans leur territoire d'action, les associations membres de la Fnars, rassemblent dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet, adhérents, administrateurs, bénévoles, salariés, usagers. Légitimes à interpellier, innover, proposer des réponses adaptées aux besoins, engagées dans l'exercice de missions de service public et d'intérêt général, elles résistent, avec le soutien de la fédération, aux tentatives d'instrumentalisation. Elles s'efforcent par le développement et la qualité de leur vie démocratique, de faire adhérer les acteurs locaux (élus, populations, professionnels...) à leur projet.

Objectifs

- ◆ Participer aux instances et nouer des coopérations avec des acteurs, qui défendent la même conception.
- ◆ Renforcer les partenariats avec les autres associations de lutte contre l'exclusion.
- ◆ Inciter et soutenir les associations adhérentes à réactualiser leur projet associatif et à le décliner en projets d'établissements et de services.
- ◆ Promouvoir l'adhésion en nombre de personnes physiques aux associations.
- ◆ Encourager les rencontres usagers/administrateurs/salariés/bénévoles.
- ◆ Réunir régulièrement à l'échelon pertinent les présidents d'associations adhérentes.
- ◆ Faire reconnaître l'apport des bénévoles, les accompagner, les former.
- ◆ Inviter les associations adhérentes à se référer au projet fédéral.

Une organisation pour développer la vie fédérale

L'animation du réseau des adhérents, mission essentielle de la fédération, consiste à provoquer des échanges, partager des réflexions, valoriser les initiatives, diffuser les expérimentations, capitaliser les connaissances..., faisant de la Fnars en régions et au national un **pôle de référence** auquel s'adressent les associations de solidarité et leurs partenaires. Elle les aide ainsi à mieux comprendre leur environnement et à agir avec plus d'éthique et d'efficacité.

L'augmentation et la diversité des associations adhérentes élargissent le champ d'intervention de la Fnars. Cela conduit certains à juger la fédération trop éloignée de leurs préoccupations.

Consciente que la valeur ajoutée d'un réseau repose sur celle de ses adhérents, obtenue par la qualité des services qu'ils rendent, la Fnars fédère des pratiques diverses. Elle demande à chaque association adhérente d'être actrice de la fédération.

Objectifs

- ◆ Améliorer la communication interne avec et entre adhérents, et avec toutes les catégories de personnes qui les composent, en utilisant des supports "grand public".
- ◆ Veiller à la promotion et au respect des valeurs et des positions de la Fnars par ses adhérents : élaboration de chartes signées par chaque adhérent, labellisation de certaines actions ou dispositifs....
- ◆ Définir avec les adhérents les bases communes d'une démarche d'évaluation qualitative.

Développer la vie fédérale, c'est accroître la coopération entre adhérents à tous les niveaux : partage d'informations, transparence des objectifs, actions communes. Face au processus de "rachat et absorption" qui menace de disparition les associations les plus petites et les moins professionnalisées, la Fnars encourage ses adhérents à rechercher ensemble des solutions.

Objectifs

- ◆ Coordonner l'action des adhérents sur un territoire donné, clarifier le mandat du coordinateur.
- ◆ Accompagner les adhérents qui le souhaitent dans la mutualisation de leurs moyens, dans le respect des projets associatifs.
- ◆ Favoriser l'essaimage d'expériences innovantes au sein du réseau.
- ◆ Reconnaître dans le fonctionnement fédéral des regroupements d'adhérents qui mettent en œuvre la même démarche ou le même dispositif ou qui accueillent le même public, sans remettre en cause la transversalité de la Fnars.
- ◆ Assurer dans les instances fédérales la représentation des diverses activités (logement, insertion par l'économique...) des adhérents.

La vie fédérale dépend du militantisme des élus Fnars, des salariés fédéraux et des centaines de personnes engagées dans les commissions et représentations Fnars. Ensemble, ils coproduisent l'action de la Fnars, animent le réseau et portent sa parole politique.

La Fnars a décidé d'intensifier ses actions afin d'atteindre à moyen terme la **parité** entre les femmes et les hommes

Prolongements

Le projet fédéral est un texte non exhaustif, qui ouvre des pistes et révèle des manques : concepts à définir, chantiers à travailler... Son évaluation annuelle sera l'occasion d'en vérifier la pertinence et l'actualité. Le congrès a donné mandat au conseil d'administration pour approfondir certains points qui n'avaient pas fait l'objet d'un travail suffisant pour être intégrés dans le projet fédéral.

- ◆ L'inscription, dans la conception du "mieux vivre ensemble", de la laïcité et d'une prise de position sur le partage/redistribution des richesses.
- ◆ L'explicitation et la clarification des concepts "exclusion" et "pauvreté" afin d'être plus pertinent dans notre communication à destination aussi bien des décideurs que du grand public.

au sein des instances fédérales. D'autres efforts sont nécessaires pour créer une véritable démocratie participative.

Objectifs

- ◆ Dans les instances régionales et nationales, favoriser l'implication de salariés non-directeurs et de bénévoles issus des associations adhérentes.
- ◆ Accueillir et former les administrateurs des associations adhérentes pour favoriser leur implication future dans la Fnars.
- ◆ Privilégier, pour l'élection d'élus nationaux ou régionaux et la désignation de membres de commissions, des personnes ayant une implication associative locale.
- ◆ Faire progresser les décisions collectives et la transparence des instances régionales et nationales.
- ◆ Clarifier les délégations et la légitimité des représentants Fnars.
- ◆ Former les administrateurs et représentants Fnars, à tous les niveaux.

La Fnars s'est dotée d'une structure souple. L'existence d'échelons fédéraux forts (national, régional et infra-régional) est nécessaire, indépendamment de l'organisation des pouvoirs publics.

Chaque association régionale s'est développée de façon propre. En raison de difficultés, certaines ont dû fermer ou réduire leur siège. La Fnars entend cependant être présente dans toutes les régions et tous les départements.

Objectifs

- ◆ Préciser les rôles et les responsabilités de chaque échelon fédéral, et répartir les moyens en conséquence.
- ◆ Orienter l'action du national vers un soutien accru aux associations régionales.
- ◆ Favoriser les liaisons et synergies entre associations régionales.
- ◆ Assurer une pérennité de toutes les associations régionales dans leur fonctionnement associatif et dans leurs moyens d'action.
- ◆ Organiser une vie fédérale Fnars dans chaque département et, le cas échéant, créer, sous le contrôle des instances fédérales nationales et régionales, des délégations départementales dotées de la personnalité morale et juridique.
- ◆ Développer la transversalité entre échelons Fnars et améliorer la cohérence des initiatives (interpellation, parole publique, formations, journées d'étude...).

◆ La promotion ou non par la Fnars, de structures démocratiques sans statut associatif (SCIC, coopérative...).

◆ En matière d'organisation : l'adaptation du montant de la cotisation pour les petites associations, les services concrets à apporter aux adhérents confrontés au processus de rachat-absorption, l'information (voire l'avis préalable) des associations régionales sur les candidatures à des mandats nationaux, la limitation de la durée et du cumul des mandats, le rôle de l'échelon national quant aux décisions des associations régionales (exemple : création de postes salariés).